

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

NOUS N'ABANDONNERONS PAS NOS LENDEMAINS ENTRE LEURS MAINS BROYEUSES

La politique du gouvernement Macron / Philippe de démantèlement des services publics est une nouvelle étape dans cette décennie de destruction qui a vu s'enchaîner et s'accumuler les réformes, laissant les agents et les services qu'ils font fonctionner exsangues. La volonté d'accroître l'autonomie de décision des entités locales non seulement vient mettre à mal l'égalité d'accès aux droits sur le territoire et un modèle social construit sur l'intérêt général, mais renforce des formes de pouvoir arbitraire aux mains de hiérarchie agissant seules dans l'opacité de leur bureau. L'outil redoutable de contrôle qui leur est confié porte un nom, l'évaluation, qui vient grignoter les travailleurs, les faire vivre dans la crainte de la dévaluation et dans la peur de perdre leur emploi. Les directeurs-trices, patron-nes, chef-fes d'établissement qui ingurgitent la logique de compétitivité et de classement sans l'interroger ni s'insurger se transforment en gestionnaire de la gestion, et ne voient plus dans leurs salarié-es que des numéros de matricule ou variable d'ajustement. Le projet idéologique gouvernemental affiché et affirmé de casser les statuts – cadre qui donne une référence de protection collective – au profit de l'individu participe de cette fabrique de l'isolement et de la maltraitance professionnel. Dans ce système à l'œuvre, l'efficacité, les économies, la soumission

Dispensé de timbrage

déposé le 21 juin 2018



8 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2



SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 2 4000 emplois supprimés à Pôle emploi
- p 3 L'orientation réagit en rose !
- p 4-5 Réforme des retraites
- p 6-7 Dossier précarité
- p 8-9 Stage « l'égalité, ça s'apprend »
- p 10 Stage orientation et formation professionnelle
- p 11 Répression du mouvement social
- p 12 Grève pour la protection de l'enfance

à l'autorité sont les véritables intentions, cachées derrière les masques grimaçants et moqueurs de la « concertation » et du « dialogue social » à sens unique et inique.

Ce monopole de la décision entre les mains de quelques un-es dans la fonction publique – sans les gardes fous que sont les CAP et les CHSCT destinés à être supprimés – a été mise en œuvre au préalable dans

le secteur privé avec la réforme du code du travail. Faire prévaloir les accords d'entreprise sur les négociations nationales dans le cadre des conventions collectives relève de la même logique : accroître le pouvoir potentiellement arbitraire des hiérarchies locales, en faisant croire que la relation de subordination aurait été par magie abolie par la seule invocation d'un management bienveillant, participatif, collaboratif. Endormant et infantilisant surtout. L'entreprise libérée se construit sur l'asservissement et la capacité à faire oublier que les salariés sont les producteurs de la richesse

Le recours accru aux contrats précaires, vacataires, intérimaires ou CDD, est une manœuvre consciente de mise au pas des salariés. Ils se retrouvent mis en concurrence, enfermés dans une relation individuelle à leur travail et ainsi éloignés de la force que constitue le collectif.

A travers cela c'est une méthode qui traverse toutes les décisions politiques de ce gouvernement qui est à l'œuvre : rendre responsable chacun de son sort,

comme le président Macron vient cyniquement de le faire avec les bénéficiaires des aides sociales. Et de la responsabilisation à la culpabilisation il n'y a qu'un pas. Celle des fonctionnaires qui seraient d'insupportables nantis, celle des privés d'emplois qui seraient des paresseux, celle des salariés défendant leurs droits qui feraient capoter l'économie, celle des retraités qui seraient des charges financières. La culpabilité est un frein à la réaction. Elle fait courber l'échine et baisser la tête.

Nous nous devons de renverser le mouvement : regarder et dénoncer où sont les vraies responsabilités – du côté de ceux qui se servent sans états d'âme dans les bénéfices et les richesses produites– et retrouver cette conscience que nous sommes d'abord la force de travail, et les producteurs de la richesse dont d'autres s'abreuvent. Cela mérite bien de défendre sans rougir, sans sourciller et sans faiblir, nos droits !

Catherine TUCHAIS

4 000 emplois supprimés à Pôle Emploi

A l'annonce de la Ministre du Travail, Mme Pénicaud, et du Directeur Général, Jean Bassère, sur le projet de suppression de 4000 postes à Pôle Emploi sur les 3 prochaines années, le SNU Pôle Emploi répond : « il est inconcevable de supprimer des postes alors même que nous n'arrivons pas à accompagner tous les demandeurs d'emploi ni à répondre à toutes leurs sollicitations au regard de nos missions de service public ». *(4000 postes équivalents temps plein travaillé c'est plus de 5000 suppressions de poste)*

Non, le chômage ne baisse pas, il se transforme

Il y a toujours plus de précarité et d'inscrits à Pôle Emploi comme en témoignent les derniers chiffres trimestriels avec une augmentation de 2,1% en 1 an en catégorie ABC :

- *Inscrits en Cat A,B,C en 2017 : 5 507 300*

- *Inscrits en Cat A,B,C en 2018 : 5 621 000*

La baisse de la catégorie A des chiffres du chômage n'entraîne pas automatiquement une baisse de la charge de travail à Pôle Emploi. Ce qui nécessite que Pole Emploi mobilise ses services et ses salariés pour accompagner et indemniser ces

publics. Les volumes des portefeuilles des demandeurs d'emplois accompagnés par agents explosent. La gestion des dossiers indemnisation malgré la dématérialisation nécessite du temps et des moyens.

De nouvelles missions vont être attribuées à Pole Emploi dans le cadre de la Loi portée par la Ministre du Travail : triplement des équipes de contrôle de la recherche d'emploi, nouveaux publics ayant droit à l'assurance chômage avec les démissionnaires et les travailleurs indépendants... avec des effectifs en baisse !

Quel service avec 5 000 agents de moins ? Quelles conditions de travail avec 5 000 agents de moins ?

Le gouvernement après une annonce à la rentrée dans son projet de loi de finances d'une économie de 4 milliards d'euros pour le Ministère de l'Emploi va poursuivre cette même logique dans son projet « Action Publique 2022 » qui vise également et de nouveau le Ministère de l'Emploi et ses opérateurs donc Pôle emploi.

Annie-Claire VERGELIN BARNESSE

Dans la tornade du service public, l'orientation réagit en rose !

Aujourd'hui, 2 axes semblent guider la politique gouvernementale en matière de Service Public :

- Supprimer 12 000 postes
- Ouvrir à la concurrence

Les fonctionnaires sont pris en étau avec l'injonction paradoxale de répondre au mieux aux usagers et obéir à une institution qui les désavoue et réduit ses moyens.

Le malaise s'exprime dans la rue. En guise de dialogue social, l'état organise une « com. grand public » via les médias en choisissant ses éléments de langage. Santé, travail, justice, territoriale, transport, éducation, culture... chantiers ouverts...



L'orientation paye cher = un petit corps, 3700 Psychologues de l'EN EDO en France ; stratégique – au carrefour entre famille, école, emploi- les tentatives de régionalisation de l'orientation scolaire et professionnelle sont récurrentes, 2003, 2013, 2018. L'enjeu est d'arrimer l'orientation à l'insertion et à l'emploi local et laisser l'école – en 1^{ère} ligne les professeurs – gérer l'orientation scolaire. Une

vision « efficace » selon le modèle de G. SOLAUX, au détriment de « l'équité et de l'émancipation ». Dans une logique d'orientation sélective, chacun accède à la place qui lui revient selon son « mérite ». C'est nier les déterminants sociaux et on comprend les nombreuses réactions à PARCOURSUP avec son modèle de classement algorithmique. La procédure classe les candidats et renforce la hiérarchisation des formations par ordre d'attractivité, ainsi organise la réussite versus la relégation!

Dans cette optique : « le meilleur à la meilleure place », les officines privées redoublent de conseil à qui peut payer. Supprimer les CIO serait une aubaine pour ouvrir le marché aux coachs privés.

Pourquoi maintenir le réseau des CIO et des DRONISEP ? Pour cette raison même d'ouvrir à tout public un lieu neutre et gratuit, où il est possible



d'envisager son avenir et obtenir une information personnalisée et indépendante. Un lieu de médiation lorsqu'on est « hors cadre », déscolarisé, en opposition, nouvellement arrivé en France, en volonté de reprise d'étude, en réorientation, etc.... L'orientation scolaire et professionnelle accompagne les adolescents principalement, collégiens, lycéens, étudiants, pour donner sens à leur parcours.



Un tiers de la profession PSYEN EDO était rassemblée en AG à Paris le 5 Juin et a manifesté lors d'une audience intersyndicale accordée par le Ministère de l'Education Nationale. Depuis l'annonce de la fermeture progressive des CIO, de très nombreuses actions sont organisées dans toutes les régions de France : retrait des établissements, motions lues en CA, communiqués de presse, CIO plein vent, rendez-vous avec les élus, avec les fédérations de parents...

L'orientation scolaire est active et explique sa spécificité à ses partenaires qui souvent en voient une facette, selon la position qu'ils occupent.



L'orientation apporte sa touche de couleur au sein d'un Service Public qui contribue à construire une société pacifiée. Il est nécessaire pour répondre aux besoins, aider tout un chacun à surmonter les difficultés rencontrées inévitablement au cours de sa vie (santé, formation, emploi, famille, justice...). C'est une richesse pour notre tissu social! Le supposé gain budgétaire aura un coût !

Françoise MENARD

1ère, 2ème, 3ème génération, nous sommes tou-tes (de futur-es) retraité-es !

Ce jeudi 14 juin, avait lieu un nouveau rassemblement de retraité-es dans les rues de Nantes et de St Nazaire comme le 28 septembre et le 15 mars. Le groupe des 9 de l'intersyndicale des retraité-es, ne lâche rien : il faut dire que les raisons de la colère sont nombreuses.

Il y a d'abord cette manière délicate d'être considérées : les retraité-es, déjà malmené-es par les précédents gouvernements, seraient des nanti-es selon Macron. Il lui a donc semblé logique de geler les pensions et même de les diminuer, en augmentant la CSG de 25 % au 1er janvier dernier. Mais sa logique n'a rien à voir avec la justice sociale et la solidarité et les miettes arrachées par Edouard Philippe n'y changent rien.

Retraite saignante et à points

Mais pour celles et ceux qui auraient encore des illusions, chose promise par le candidat, chose due par le président : la retraite à points sera mise en place à partir de 2019.

Kesako ? Un système qui vise à l'équité, à la simplification et à la liberté de chacun ? Non, ça, c'est la novlangue élyséenne. Il s'agit plutôt d'un moyen détourné de faire baisser le financement des pensions par l'état et de retarder encore l'âge de départ à la retraite¹ : en effet, chacun-e accumulera des points pendant sa vie professionnelle sans en connaître la valeur future qui, elle, sera fixée en fonction de l'espérance de vie au moment de toucher sa pension et de l'âge de la personne retraitée. C'est donc offrir un boulevard aux assurances privées... qui n'assurent souvent que leurs propres profits mais il faut, paraît-il, savoir prendre des risques dans la "start-up nation", même si ça ne concerne que les plus fragiles...(voir **Zoom ci-dessous**)

On peut donc s'attendre d'abord à un réchauffé des discours politico-médiatiques de 2003 et 2010 : « l'espérance de vie augmente », alors que cela dépend de la catégorie sociale dont on parle et que la moyenne ne concerne pas la vie en bonne santé ; « il

y a aujourd'hui beaucoup plus de retraité-es que de personnes en activité par rapport aux Trente Glorieuses », alors que la meilleure productivité actuelle permet de compenser cette différence ; ou encore « il n'y a plus assez d'argent dans les caisses » alors que les cadeaux fiscaux aux entreprises et aux vrai-es nanti-es n'ont jamais été aussi importants : si les sommes ne sont plus suffisantes, ce n'est pas parce qu'elles sont trop distribuées mais pas assez perçues.

Il faut en plus s'attendre au refrain sur l'équité, qui permet toujours un nivellement par le bas ; il y aura aussi la ritournelle de la simplification, sans que ne soit précisé que ce sont les entreprises qui en profiteront, pas les salarié-es plongé-es dans l'incertitude face à leur avenir.

Se battre en retraite : paroles de manifestant-es

« Je touche 1700€. La hausse de la CSG, c'est entre 380 et 400 € de moins par an. Ce sont deux factures de gaz, deux caddies pleins au supermarché en moins. »

« Les enfoiré-es sont au gouvernement ; les retraité-es au Resto du coeur »

« Solidarité ? Mais j'ai cotisé toute ma vie au nom de la solidarité ! Qu'on ne vienne pas me priver aujourd'hui sous ce prétexte débile ! »

Droit de retraite pour tou-tes

Or, si leur mobilisation a été impressionnante à trois reprises, ici et ailleurs, les retraité-es rejoignent régulièrement les autres cortèges et n'hésitent pas à rappeler dans leurs

tracts que la convergence des luttes, c'est aussi le combat pour une retraite digne pour tou-tes, retraité-es aujourd'hui ou demain, sans recours à la financiarisation ni allongement déguisé du temps de vie au travail.

Les personnes en activité professionnelle devraient donc s'inspirer de cet exemple : non seulement nous devons affirmer notre solidarité avec les revendications des retraité-es, mais systématiquement les rejoindre dans leurs actions et leurs manifestations, parce que leurs luttes concernent nos futures pensions et plus largement le monde réellement solidaire et émancipateur auquel nous aspirons.

Michel DECHA

¹ Macron peut ainsi affirmer ne pas toucher à l'âge de départ à la retraite puisque celui-ci dépendra du « choix » de chacun-e d'avoir une pension plus ou moins élevée.

Retraites, les régressions à venir

Même si le Haut Commissaire aux Retraites, Jean-Paul Delevoye, se veut rassurant, ce qu'il révèle en juin 2018 est très inquiétant. Deux objectifs se précisent peu à peu :

1. mettre en place un système de calcul des pensions de retraite apparemment neutre, juste, universel mais provoquant une diminution du total des pensions de 14,2% du PIB actuellement à 12% malgré un nombre de retraités passant de 16 à 20 Millions en 15 ans.

2. assurer un pilotage des évolutions exclusivement entre les mains des gouvernements actuel et futurs.

Les retraites à points existent déjà !

La gestion des retraites complémentaires du privé (AGIRC* pour les cadres, ARRCO* pour tous les salariés) par le Medef et certains partenaires sociaux entraîne une perte régulière de pouvoir d'achat. La baisse observée est de 30% depuis 1993. Les non-titulaires de la Fonction Publique relèvent de l'IRCANTEC*. Les fonctionnaires cotisent à la RAFP* (cumul de points de retraite prenant en compte les primes et indemnités avec **placements boursiers**).

Quels seraient les principes d'une retraite de base par points? Ils s'opposent aux principes de la Sécurité Sociale ou du Code des Pensions civiles et militaires qui se réfèrent uniquement aux périodes les plus favorables (25 meilleures années dans le privé, 6 derniers mois pour la Fonction Publique). En effet, **la prise en compte de l'ensemble des carrières diminuera automatiquement le montant des pensions**, notamment pour les fonctionnaires dont les traitements de début de carrière sont faibles et ne permettraient pas l'acquisition de beaucoup de points.

Trois calculs sont à distinguer :

- **La « valeur d'achat »** est le coût d'acquisition de chaque point à capitaliser. Elle a augmenté régulièrement sous la pression du Medef et des divers gouvernements. Il faut cotiser de plus en plus pour acquérir un nouveau point.
- En revanche, **le « service du point »**, c'est à dire son rendement en termes de montant pour la future pension, est diminué. Actuellement le prix d'achat est indexé sur les *salaires*, la valeur du point sur les *prix*, avec souvent des mesures supplémentaires aggravant l'écart défavorable aux retraités ! **Ce système a pour but une baisse du taux de rendement, c'est à dire une baisse du rapport entre le montant des pensions et le montant des cotisations.**

- **La revalorisation annuelle** dépend d'accords entre certains « partenaires » sociaux, ils préfigurent souvent des décisions politiques défavorables aux retraités.

Les comptes notionnels sont redoutables

La retraite à points peut être renforcée par les comptes notionnels en un système global de retraite dont le devenir est entre les mains du gouvernement.

Chaque assuré est titulaire d'un **compte individuel « virtuel »** (« notionnel » = virtuel). On enregistre simplement le nombre de points correspondant aux cotisations prélevées. Rien n'est garanti pour l'avenir, seules les cotisations exigées sont rigoureusement définies. Ce compte personnel recense toutes les cotisations versées du

début à la fin de la carrière afin de calculer un capital virtuel définitif.

Un « **coefficient de conversion** » peut minorer considérablement le montant de la pension escomptée. C'est l'incertitude puisque les infléchissements sont décidés par le pouvoir politique, en fonction des leviers dont il dispose : allongement de la durée de vie, nombre de retraités, nombre de cotisants, âge moyen de départ en retraite, état de l'économie. Ainsi en Suède une baisse généralisée des pensions a été décidée en 2009.

Avec un système généralisé maîtrisé par le gouvernement, l'État aura plein pouvoir pour organiser une baisse globale des pensions. Cette prérogative qui court-circuite les syndicats est au cœur du projet gouvernemental. Le Haut Commissaire aux Retraites a l'habileté de parler de tout sauf de cet aspect décisif.

Un autre paramètre peut s'ajouter, même s'il n'est pas évoqué par le Haut Commissaire : des placements boursiers comme le fait déjà la RAFP*. Le glissement vers un régime par capitalisation sera facilité. Ce serait la fin du régime par répartition où les pensions sont payées grâce à des cotisations vieillesse prélevées sur les salaires, cotisations immédiatement reversées aux retraités. Ce sont les placements boursiers qui ont mis en péril le système suédois en 2009.

Ce système de retraite à points et comptes notionnels est complété par le « **principe de la neutralité actuarielle** ». L'administration définira l'**âge théorique** où les sommes cotisées et le total de toutes les pensions espérées en fonction de l'espérance de vie s'équilibreront (la « neutralité »). Si une personne part plus tôt elle sera pénalisée. Plus généralement, le but sera pour une même génération d'équilibrer par autorégulation la masse des recettes et la masse des retraites versées, sans nouveaux financements. La référence à une date légale de départ, 62 ans, n'a plus aucune valeur.

L'avantage politique est évident : il n'y aura plus à inventer de nouvelles réformes de retraite impopulaires. Le gouvernement sera libéré de toute obligation. Chaque individu sera renvoyé à **sa responsabilité personnelle** pour construire sa retraite : travailler plus longtemps pour une retraite correcte. Au risque de ruiner sa santé.

Contrairement au système des retraites par répartition, l'avènement des retraites à points romprait le pacte social de solidarité entre générations et entre catégories sociales. Seul le système par répartition opère des redistributions tenant compte des aléas de la vie, des ruptures dans les carrières et des inégalités de revenus.

Bernard COLOU

* **ARRCO** (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) **AGIRC** (Association générale des institutions de retraite des cadres) **IRCANTEC** Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques **RAFP** Retraite additionnelle de la Fonction Publique.

Précarisation et fragilisation des salariés à tous les étages

L'enjeu destructeur du quinquennat Macron

L'Inspecteur d'Académie de Loire-Atlantique a décidé de recruter de 70 à 80 contractuel.les étudiant.es qui interviendraient dans les écoles à la rentrée prochaine pour remplacer les professeur.es des écoles titulaires en nombre insuffisant.

Ce recours aux contrats précaires touche tous les services publics : dans l'enseignement supérieur, cela concerne 30 % des agents; dans les établissements scolaires du second degré ils sont monnaie courante ; au gré des flux du chômage « Pôle Emploi » embauche systématiquement des CDD en précarité pour accompagner la précarité. Tout le secteur social le vit, comme le secteur hospitalier et celui des EHPAD. Cette précarisation prend aussi des formes nouvelles, comme le recours à des jeunes en service civique, à qui certains employeurs font effectuer des missions amputées par les destructions d'emplois. Dans certaines administrations (jeunesse et sports, affaires sociales, finances publiques...) et collectivités, les services civiques ont leur place réservée, sans salaires (une indemnisation - 548 euros par mois - n'est pas un salaire) ni protection sociale, ni droits du travail, ni retraite.

Cette politique généralisée de libéralisation, de flexibilisation et de précarisation a été entamée avec la Loi travail. Attaquer des formes de contrats et de statuts qui protègent les salariés c'est, au-delà de la question financière, leur refuser le droit à cette zone sécurisée nécessaire pour « voir venir » et les menacer d'une perte d'identité sociale.

La destruction du statut des fonctionnaires, remplacé par des CDI et CDD de droit public, est une finalité du gouvernement Macron/Philippe. La stratégie est claire : plutôt que de s'attaquer directement aux statuts, les faire

disparaître peu à peu sous le recours massif aux contrats précaires. La même stratégie a prévalu dans la loi travail en ne supprimant pas de facto le CDI mais en le remplaçant par des CDI dit de chantier – donc limités au temps du chantier à réaliser. La contractualisation est destinée à devenir la norme. Des formes adaptées d'uberisation du travail sont partout à l'œuvre et les services publics, la fonction publique, n'en sont pas des zones d'exclusion. La précarité généralisée à l'Ecole comme ailleurs c'est la mise en dépendance politicienne, les montées en puissance des lobbies, la fin d'une fonction publique voulue pour être protégée des groupes de pressions et communautarismes. C'est cela que le gouvernement prépare.

Les situations sont pléthores qui voient se généraliser la précarité comme règle. L'Elysée a fait de cette déréglementation un enjeu de son quinquennat. La vision du travail est celle d'un monde où travailler revient à accepter de n'être qu'en sursis, à se sentir interchangeable, remplaçable. Tout cela au nom d'une doctrine austéritaire assénée comme nécessaire, incontournable.

La FSU de Loire Atlantique dénonce cette logique de l'Etat qui éduque à l'employabilité précaire. Elle demande à ce que les services présents sur les territoires préservent les conditions de travail des agents qui les font fonctionner et ne créent pas des dispositions nouvelles qui fragilisent plutôt qu'elles ne protègent. Ne pas regarder cela, c'est alimenter une violence sociale silencieuse et profondément destructrice.

Catherine TUCHAIS

1er degré - une première pour un département attractif

L'ambition de l'Inspecteur d'Académie : professeur-es précaires

L'Inspecteur d'Académie de Loire Atlantique vient d'annoncer le recrutement d'environ 70 contractuel.les pour la rentrée 2018. Il justifie ces embauches par un besoin de plus d'enseignant.es à cause notamment de la baisse drastique du nombre de postes au concours. Or, le département de Loire Atlantique est le département le plus demandé. Certains enseignant.es attendent depuis plusieurs années de pouvoir y entrer pour « rapprochement de conjoint » sans y parvenir. On est donc loin d'une impossibilité de faire entrer dans le 44 des enseignant.es fonctionnaires, formé-es. De plus, nous avons appris récemment que les consignes ministérielles seraient en opposition avec le choix de

l'Inspecteur d'Académie : pour les départements attractifs la baisse des places au concours auraient été faites pour favoriser la mobilité des personnel.les sans augmenter le plafond d'emplois des dits départements.

Comble de l'hypocrisie l'IA annonce sur son site le recrutement sous le titre La DSDEN recrute « Ambition : professeur ». Ce recrutement serait un dispositif « visant à favoriser et faciliter l'entrée dans le métier de professeur des écoles ».

Les contractuel.les seraient recruté.es parmi les étudiant.es de l'ESPE refusé.es au concours cette année.

Ces nouveaux personnels seront donc à la fois en responsabilité de classe et étudiant-es en M2, voir M1, l'IA « ne se l'interdit pas », et enseigneraient à mi-temps (éventuellement sur deux écoles à la fois).

Les conséquences sont lourdes pour les écoles et les élèves : des enseignant.es non formé.es dans les classes, des étudiant.es en M2 qui subissent la pression de la gestion d'une classe tout en passant un concours (ce qui limite leurs chances de réussir ce concours).

L'intersyndicale 1^{er} degré de Loire Atlantique (SNUipp-

FSU, CGT Educat-Action, SUD Éducation, Snudi-FO, Se-UNSA, Sgen-CFDT ainsi que la FCPE44) estime que ces recrutements caractérisent une volonté de faire de la contractualisation et de la précarité une logique d'emploi programmée dans les services publics. Le SNUipp-FSU porte avec l'intersyndicale la plus large possible une demande d'audience au ministère et demande que des entrées dans le département se fassent par Ineat/Exeat et que, si besoin, la liste complémentaire soit ouverte.

Céline SIERRA

2nd degré - toujours une crise du recrutement de titulaires **un prétexte pour le gouvernement pour banaliser le recours aux contrats précaires**

A y regarder de plus près, les premiers résultats d'admissibilité des concours nationaux du second degré de cette année 2018 montrent que la crise de recrutement persiste dans certaines disciplines. En lettres classiques, il y a 78 admissibles de moins que le nombre de postes ouverts au CAPES, 47 de moins en allemand ; autant de postes perdus avant même les épreuves (orales) d'admission. En lettres modernes, anglais, mathématiques, il y a moins de deux admissibles par poste, il est donc à craindre que, cette année encore, tous les postes vacants (de titulaires) ne soient pas pourvus. Pourtant dans ces disciplines, le nombre d'inscrits serait suffisant mais un inscrit sur deux ne se présente pas aux écrits faute de pouvoir les préparer dans de bonnes conditions.

Le ministre n'a ni créé les pré-recrutements ni attribué les aides, les bourses, qui permettraient aux candidats de se consacrer pleinement à la préparation des concours. Le métier n'est plus aussi attractif : les conditions de travail sont dégradées et les salaires insuffisants. D'autre part, l'an passé plus de 700 postes n'ont pas été

pourvus parce que des candidats ont été admis à deux concours et que leur désistement n'a pas été comblé. Preuve qu'on fait ainsi disparaître, sans en avoir l'air, des emplois titulaires au profit des plus précaires. Ceux-là même qui sont non formés, mal payés, mal considérés, peu au courant de leurs droits et parfois malmenés par les hiérarchies locales (quand ils ne « rentrent » pas dans le moule ou n'arrivent pas à gérer toutes les difficultés professionnelles).

C'est une rentrée 2018 très dégradée qui se profile. Plus de 2 600 postes ont été supprimés aux concours du second degré et tous les postes restants risquent de ne pas faire le plein. Il y aura environ 4 500 stagiaires de moins (qui occupaient des postes vacants, à temps plein ou mi-temps) alors que les collèges et les lycées accueilleront 36 000 élèves de plus.

Cerise sur le gâteau : avec 1 625 postes non pourvus aux concours réservés, ce sont de nombreux contractuels qui ne pourront être titularisés.

Céline PELLA

Fac - Le contrat : un passage obligatoire pour devenir enseignant ?

Les « emplois avenir professeurs » de V. Peillon, remplacés par les « étudiants apprentis professeurs » de J.-M. Blanquer proposent aux étudiants se destinant au métier des contrats, supposés les aider à se préparer au métier, mais qui en réalité rend plus difficile la préparation du concours donc l'embauche. Les rumeurs entretenues par le MEN depuis janvier, et alimentées par les réponses de Blanquer et Vidal à la Cour des Comptes début juin, semblent le confirmer : le contrat devrait devenir un passage obligé avant de devenir professeur titulaire (dans les premier et second degrés).

L'admissibilité serait avancée en 3^e année de licence, et l'admission 1 ou 2 ans plus tard. Entre les deux, il est probable que les admissibles se voient proposer un contrat pour « se former au terrain »... et combler les besoins d'enseignants. S'imposerait ainsi aux 1^{er} et 2nd degré un modèle qui a fait ses preuves dans le supérieur : les fonctionnaires recrutés sont presque tous passés par des contrats pour « attendre » leur poste. Il s'agit là d'une profonde remise en cause du statut.

Mary DAVID

Soixante personnes ont participé au stage FSU « L'égalité ça s'apprend ! »

Au delà des constats d'inégalité entre les femmes et les hommes dans notre société, les recherches sociologiques montrent que l'École entretient et perpétue ces inégalités. C'est dans ce contexte que la FSU, défenseuse de la transformation sociale, s'est dotée de mandats depuis de nombreuses années pour que les individus accèdent à une citoyenneté libre et éclairée en valorisant la diversité sociale et culturelle des élèves en rompant avec les déterminismes.



Cécile Ropiteaux, secrétaire nationale du SNUipp-FSU, au secteur Droits et libertés, membre du secteur droits et libertés de la FSU a montré à quel point les stéréotypes et les préjugés profondément ancrés dans la société et dans chacun.e nous empêchent d'avancer et ce malgré la volonté de bien faire de la plupart d'entre nous,

Les stéréotypes => les préjugés => discriminations
=> inégalités

Les stéréotypes de sexe sont partout : véhiculés par les médias, la culture, l'école, la société dans son ensemble (magasins de jouets, rayons homme/femme dans les bibliothèques...), enfermant les uns et les unes dans des schémas mentaux difficiles à déconstruire

Afin de ne pas véhiculer les stéréotypes de genre, l'École est-elle prête à voir des enfants plutôt que des filles et des garçons. Pour cela nous devons interroger nos pratiques : en maternelle, le comptage quotidien des filles et des garçons est-il pertinent ? Les phrases que l'on dit aux enfants « les garçons rangez les tables, les filles rangez les chaises etc. » Même s'il nous heurte ce constat est

l'aboutissement de travaux de recherche qui montre que même quand ils et elles sont persuadées d'être égalitaires, les enseignant-es donnent plus la parole aux garçons à l'école. Dans le secondaire cela se retrouve notamment dans les matières scientifiques : parole donnée aux 2/3 aux garçons et 1/3 aux filles (et aux garçons plus pour la construction des connaissances, alors que les filles ce sera plus pour la restitution).

Les attaques contre l'École publique et les programmes d'éducation à l'égalité ont été fortes ces dernières années. En 2013, hasard du calendrier, en pleine période de mobilisation de la "manif pour tous" contre le projet d'autorisation de mariage entre personnes de même sexe, le SNUipp-FSU publie un hors série "Éduquer contre l'homophobie". En septembre 2014, la Ministre de l'Éducation Nationale Najat Vallaud-Belkacem lance une expérimentation dans 600 écoles en France d'éducation à la sexualité appelée "les ABCD de l'égalité". A plusieurs reprises les SNUipp-FSU et les personnes qui portent ces projets sont gravement menacées. Le ministère fait marche arrière et abandonnera l'année suivante l'expérimentation.

Ne baissons pas les bras, mettons en oeuvre les 3 heures annuelles prévues dans les programmes pour que l'école allège le poids des déterminismes afin de favoriser l'émancipation de tou.tes et contribue à inventer une culture de l'égalité : égalité en droits, mais aussi égalité subjective afin que chacun.e se sente l'égal.e de l'autre.

Élise Devieille, Docteure en sociologie à



Soixante personnes ont participé au stage FSU « L'égalité ça s'apprend ! » (suite)

L'Université de Caen, co-fondatrice de l'association Épicène nous a présenté son travail sur la représentation du genre et des sexualités dans les méthodes d'éducation à la sexualité élaborées en France et en Suède.



Élise Devieihle s'appuie principalement sur le livre *Le livre le plus important du monde - Corps, sentiments et sexualité* - Manuel d'éducation à la vie sexuelle et affective, destiné aux pre-ados (9-13 ans environ) Auteure : Nathalie Simonsson - RFSU (Association suédoise pour l'éducation sexuelle) - éditions Ordfront, Stockholm, 2012. Livre non publié en France.

Son travail met en avant le rôle et l'importance des pédagogies inclusive¹ et /ou critique des normes² dans l'éducation à la sexualité en Suède en opposition avec ce qui est le plus souvent fait en France: la pédagogie de la tolérance.

Elle explique qu'en France, la tolérance est une perversion. Ne tolère-t-on pas quelque chose qu'on préférerait ne pas voir ?

En Suède on montre aux élèves comment se construisent les normes (cf vidéo : Youtube « C'est quoi le genre ? » du centre Hubertine Auclert). *Le livre le plus important du monde* assume son abord égalitaire, L'inclusion et la critique des normes s'opposent à l'exclusion et l'invisibilisation. L'humanité est représentée sous toutes ses formes. La bi-catégorisation par sexe est remise en question. Dans l'inclusivité se pose toujours la

question de la norme : "qui est normal?" Se poser cette question c'est critiquer la norme avec les privilèges et les inégalités qu'elle produit.

Il nous reste du chemin à parcourir pour que les enseignant-es français-es aient accès à des formations et à de telles ressources, la FSU 44 oeuvre à faire avancer l'Égalité.

Vous retrouverez des infos complémentaires avec des liens sur le site de la FSU rapidement.

Céline SIERRA

¹ Pédagogie inclusive : s'assurer que ce que l'on dit ou ce que l'on montre s'adresse constamment à tout le monde. Exemple : représenter la diversité des élèves (couleur de peau, taille, corpulence, style de vêtements, féminité ou masculinité des traits chez les filles et chez les garçons).

² Pédagogie critique des normes : remettre en question la bi-catégorisation par sexe (=admettre et s'émanciper du différentialisme en présentant les similitudes (mettre en valeur ce qui est identique)).

Rappel des mandats FSU

Lors de son dernier congrès au Mans la FSU a réaffirmé à travers ses mandats l'importance de la promotion d'une éducation anti-sexiste à destination des jeunes, le besoin d'une formation systématique de tou-ttes les agent-es de la FP, en particulier des enseignant-es, sur les problématiques d'égalité femmes-hommes, la nécessité de sanctionner de façon systématique les entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle, et demande toujours l'arrêt du recours aux temps partiels imposés car il pénalise principalement les femmes.

De plus, la FSU entend participer à la lutte contre le harcèlement sexuel, défendre l'accès à une retraite décente pour toutes et tous (rétablissement des bonifications pour enfant notamment), et demande l'application de la loi contre les violences faites aux femmes de Juillet 2010 et son renforcement par l'adoption d'une loi cadre sur les violences faites aux femmes, ainsi que l'accès garanti de tous et de toutes à une contraception remboursée intégralement, avec prise en charge immédiate des consultations et ordonnances par la sécurité sociale, remboursement de l'IVG à 100 %.

Stage orientation et formation professionnelle

Un stage d'actualité

Après celle autour de la réforme territoriale en Février 2018, une nouvelle journée de formation sur les questions de la formation professionnelle a eu lieu le 31 mai.

La thématique retenue par le Conseil Fédéral Régional de la FSU des Pays de la Loire a évidemment fait particulièrement écho au projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui réforme la formation, l'assurance chômage et l'apprentissage et qui est en cours de discussion au parlement.

A travers les interventions de Sigrid Gérardin (SNUEP), Laurence Dautraix (SNETAP) et Jean Charles Steyger (SNU pôle emploi), la quarantaine de participant-es a pu ainsi mesurer la portée et les conséquences prévisibles de ce projet de loi qui s'inscrit dans la suite des ordonnances de la loi travail et dans une cohérence globale de privatisation et de « libéralisation » du travail et de la formation.

La formation professionnelle initiale menacée

Derrière les formules élogieuses telles que « faire de la voie professionnelle une voie d'excellence », le projet de loi obéit d'une part à une logique idéologique qui cherche à organiser le transfert de la voie professionnelle initiale vers le patronat et d'autre part à une logique budgétaire puisque ce transfert pourrait permettre la suppression de 6000 postes d'enseignants dans les lycées professionnels auxquels il convient d'ajouter celles auxquelles la fermeture envisagée des CIO pourrait conduire....

Certaines mesures annoncées le 28 mai par le Ministre Blanquer, notamment la mise en place d'une seconde professionnelle indifférenciée dans des familles de métiers ou la réduction des horaires, vont conduire à une dé-professionalisation des enseignements en lycée professionnel qui ne manquera pas, mais c'est bien l'objectif, de nourrir le transfert des élèves, si possible les « meilleures » vers l'apprentissage.

L'apprentissage aux mains du patronat

L'apprentissage sera confié aux branches professionnelles qui entendent piloter l'offre de

formation sur des critères d'employabilité immédiate, de besoin des entreprises et de moindre coût mais aussi définir les contenus de formation et les qualifications avec le développement des compétences contre les diplômes...

Un « organisme de formation » pourra, sans contrainte, implanter un CFA dans la zone de son choix sans la régulation, parfois relative, aujourd'hui opérée par les régions qui perdent la main sur l'apprentissage.

Avec la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage, les CFA seront désormais financés au contrat, c'est-à-dire en fonction du nombre d'apprentis qu'ils accueillent... avec la question de l'avenir des petites structures mais aussi celle du financement des lycées professionnels.

Se pose aussi une question centrale pour le financement des CFA agricoles publics, accueillant aujourd'hui près des 3/4 des apprenti-es de l'enseignement agricole car la « profession » agricole est exonérée de la taxe d'apprentissage...

D'inspiration patronale, le projet de loi n'oublie pas, dans sa partie assurance chômage, la chasse aux chômeurs confiée aux agents de pôle -emploi qui voient le sens de leurs missions totalement dévoyé

Le stage du 31 mai a été l'occasion pour la FSU et ses syndicats de faire connaître et d'analyser le contenu du projet de loi « avenir professionnel » Gageons que les participant-es feront en sorte de prolonger les interrogations, les inquiétudes et les positions fédérales dans les salles des profs...et au-delà ! Au plan national, la FSU poursuit son travail de d'amendements.

Gérard PIGOIS



Répression à l'université de Nantes

Des étudiant-es mobilisé-es contre la loi ORE (« orientation et réussite des étudiants ») ont mené des actions pendant les examens sur table à l'université, à la mi-mai. Ils sont venus devant les salles d'examens pour appeler au boycott. Dans les salles elles-mêmes, des groupes d'étudiants ont refusé de composer, chantant leur opposition à la loi. Dès le début, la présidence de l'université a répondu par la répression : mesures d'intimidation des étudiant-es (pris en photo, filmés, menacés individuellement) et appel de la police. Les étudiant-es ont été gazés et matraqués, ce qui a entraîné chez d'autres étudiant-es non mobilisés le refus de composer, par solidarité.

C'est dans ce climat de tension, dont la présidence de l'université de Nantes porte une grande part de responsabilité, que deux de nos collègues enseignants-chercheurs, ainsi que des étudiant-es, sont accusés d'agression à l'égard de personnels de l'université, le vendredi 18 mai 2018. Par voie de presse, le président de l'université a

indiqué que des plaintes avaient été déposées au pénal contre ces étudiants et ces deux collègues et que l'université engageait à leur encontre des poursuites disciplinaires, tout en disant ne pas en savoir plus sur ce qui s'était passé. L'un des deux collègues a été suspendu de ces fonctions. Or les deux collègues incriminés étaient justement présent-es pour éviter que la situation ne dégénère, jouant le rôle de médiateurs.

Le Snesup-FSU, avec les autres organisations syndicales de l'université, défend ces deux collègues mis en cause. Nous demandons l'abandon de toute poursuite disciplinaire à leur encontre et la levée de la suspension de l'un deux. Nous condamnons l'action de la présidence de l'université qui, au lieu de chercher l'apaisement et le dialogue, na cessé de faire monter la tension, et dresse aujourd'hui les personnels les uns contre les autres.

Mary DAVID



Étouffer toute contestation

Le 22 mai, 102 lycéens sont interpellés et gardés à vue 48h pour avoir tenté d'occuper le lycée Arago de Paris. Le 1^{er} juin, moins de 2 heures après le début de l'occupation du lycée Charlemagne à Paris, la police intervient pour les déloger.

Dans les Universités, après les évacuations policières, ce sont les mesures disciplinaire et/ou judiciaires qui sont d'actualité comme à l'Université Paul Valéry de Montpellier ou à Nantes. Les formes de répression se diversifient pour que la contestation contre la loi ORE et Parcoursup ne se prolonge pas.

Le baromètre social est partout à la baisse. Comme

la SNCF a tenté d'imposer le non-paiement de jours de repos, La Poste inflige à 150 factrices et facteurs en grève des payes de 0€... et comme cela ne suffit pas, elle va jusqu'au licenciement d'un syndicaliste.

Pour la Fonction publique, c'est « la simplification du dialogue social » par la suppression du paritarisme qui est à l'ordre du jour.

La « méthode Macron » s'applique partout : monologue social et répression pour étouffer toute contestation.

Erick LERMUSIAUX

Grève pour la protection de l'enfance

Dans un contexte départementale de mise à mal de la protection de l'enfance et de ses professionnels, la FSU de Loire Atlantique, EPA-FSU et le SNUASFP-FSU se joignent à l'action organisée par l'intersyndicale CGT, CFDT, Solidaires le 28 juin prochain en réaction aux Assises nationales de la protection de l'enfance qui auront lieu ce même jour à Nantes.

Imaginez que demain en Loire atlantique les Conseillers Départementaux décident que, pour des raisons budgétaires, les enfants devront attendre plus d'un an avant d'être protégés, plus d'un an avant d'être soignés. Que certains ne pourront même pas bénéficier de temps de scolarisation, qu'ils devront s'entasser dans des groupes car il est nécessaire de remplir par nécessité de rentabilité ou encore que ces enfants ne soient plus en sécurité dans le secteur de la protection de l'Enfance de Loire-Atlantique.

Ce cauchemar est devenu la réalité pour les enfants relevant de la Protection de l'Enfance en Loire-Atlantique. Les appels à projets provoquent une course à la rentabilité, avec moins de professionnels sociaux et de soins, et sous qualifiés. Les professionnels sociaux et les établissements sont sous pression. Ils ne sont plus dans leur mission de protection de l'enfance, ils exécutent des ordres qui n'ont plus aucun sens éducatif, par faute de moyens et par choix politiques, laissant ainsi des enfants au bord de la route sans aucunes solutions.

L'enfant, n'est pas une MARCHANDISE !

Les Politiques Départementales et Gouvernementales bafouent les droits des enfants à être dûment protégés. Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Conseill-ères-ers Départementaux, les enfants ne sont pas des expérimentations encore moins des cobayes. Quelle société leur offrez-vous? La délinquance ou l'enfermement ?

Le 28 juin prochain à Nantes, la vitrine de ce secteur - Les Assises Nationale de la Protection de l'Enfance - afficheront un total décalage par rapport à la réalité. La messe des bonnes intentions, des bonnes pensées, sera dite lors de cette journée.

Le même jour, le Collectif de la Protection de l'Enfance et l'intersyndicale s'unifient et se mobilisent pour dénoncer la souffrance des enfants dans les services sociaux et médico-sociaux, en pédopsychiatrie, dans leur famille et famille d'accueil. **Tous les militants sont invités à rejoindre le mouvement national pour apporter leur soutien aux professionnels de ce secteur menacé et fragilisé.**

Parce qu'il s'agit de s'opposer aux politiques de réformes qui diminuent nos moyens et dégradent les conditions d'accueil et d'accompagnement,

Ne restons pas sans réagir, mobilisons-nous !!

Appel à la mobilisation des secteurs privé/public sanitaire, social et médico-social !

GREVE NATIONALE pour la Protection de l'enfance
à la CITE DES CONGRES DE NANTES le Jeudi 28 Juin à 12h.

(Pique-Nique, tribune publique, animations puis déplacement vers le conseil départemental)